

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée préalablement par le gouvernement aux conditions qu'il détermine;

ATTENDU QUE, pour réaliser les travaux ci-après mentionnés, il y a lieu que le ministre soit autorisé à acquérir par expropriation les biens requis à cet effet;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports soit autorisé à acquérir, par expropriation, certains biens pour réaliser les travaux suivants, à savoir :

— la construction ou la reconstruction d'une partie de la route 277, également désignée route Bégin, située sur le territoire de la municipalité de Saint-Anselme, dans la circonscription électorale de Bellechasse, selon le plan AA-6609-154-01-0315 (projet n^o154-01-0315) des archives du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65868

Gouvernement du Québec

Décret 1055-2016, 14 décembre 2016

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à madame Hélène David, membre du Conseil exécutif, du 18 au 31 décembre 2016;

— du ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine à madame Francine Charbonneau, membre du Conseil exécutif, du 18 au 31 décembre 2016;

— du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Côte-Nord à monsieur Geoffrey Kelley, membre du Conseil exécutif, du 26 décembre 2016 au 7 janvier 2017;

— du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique à monsieur Laurent Lessard, membre du Conseil exécutif, du 27 décembre 2016 au 6 janvier 2017 et à monsieur Geoffrey Kelley, membre du Conseil exécutif, du 7 au 9 janvier 2017;

— du ministre responsable de la région de Montréal à madame Christine St-Pierre, membre du Conseil exécutif, du 27 décembre 2016 au 9 janvier 2017;

— du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec à monsieur Geoffrey Kelley, membre du Conseil exécutif, du 28 décembre 2016 au 4 janvier 2017;

— du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec à monsieur Sébastien Proulx, membre du Conseil exécutif, du 7 au 9 janvier 2017 et à monsieur Martin Coiteux, membre du Conseil exécutif, du 10 au 14 janvier 2017;

— du ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent à madame Dominique Anglade, membre du Conseil exécutif, du 8 au 15 janvier 2017;

— de la ministre de la Justice et ministre responsable de la région de l'Outaouais à monsieur Jean-Marc Fournier, membre du Conseil exécutif, du 8 au 15 janvier 2017.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65905

Gouvernement du Québec

Décret 1056-2016, 14 décembre 2016

CONCERNANT la nomination de M^e Jérôme Unterberg comme sous-ministre adjoint au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :